



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 26 Septembre 2012**

Date de la convocation 19 Septembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes Nébian
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,</p> <p><b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,</p> <p><b>CABRIERES :</b> M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p><b>CANET :</b> M.MALBEC Sylvain, M.BAUDAILLER Jean-Louis,</p> <p><b>CEYRAS :</b> M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,</p> <p><b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERES Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth,</p> <p><b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,</p> <p><b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe,</p> <p><b>LIAUSSON :</b> M.BETZ Bruno,</p> <p><b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques,</p> <p><b>MOUREZE :</b> M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,</p> <p><b>NEBIAN :</b> M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,</p> <p><b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,</p> <p><b>PAULHAN :</b> M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard,</p> <p><b>PERET :</b> M.AZAM Joël,</p> <p><b>SALASC :</b> Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,</p> <p><b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p> <p><b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine</p> <p><b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>Mme FABRE Maryse à M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René à M.CAZORLA Alain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.SAN MARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.BILHAC Christian à M.AZAM Joël, M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard.</p>

**Objet : Conventions de partenariat avec le syndicat centre Hérault pour l'organisation de la Salagou mania.**

Monsieur COSTE informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre du programme local de prévention des déchets, le Syndicat Centre Hérault souhaite promouvoir les éco-événements qui participent à réduire les quantités de déchets produits lors des festivités et des manifestations.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20121003-2012-09-26-27-DE  
Date de télétransmission : 11/10/2012  
Date de réception préfecture : 11/10/2012

Il précise que dans le cadre de son Agenda 21 la Communauté de Communes du Clermontais souhaite d'une part améliorer la qualité du tri sélectif des déchets produits lors des festivités et des manifestations organisées par des associations et d'autre part promouvoir les éco-événements qui s'engagent dans une démarche de prévention des déchets.

Pour ces raisons la Communauté de Communes du Clermontais souhaite s'engager aux côtés de l'association Roc Evasion pour mener à titre expérimental une action de sensibilisation lors de la manifestation sportive la Salagou Mania organisée par ladite association.

La Communauté de Communes du Clermontais souhaite investir dans un stock de gobelets pliables « éco-tasses » en silicone qui sera distribué à chaque participant à la course.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur la convention de partenariat à signer avec le Syndicat Centre Hérault fixant les modalités de versement de son aide financière s'élevant à 975 €.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de partenariat à signer avec le Syndicat Centre Hérault fixant les modalités de versement de son aide financière à hauteur de 975 €.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.